



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

N° 15-19

**Objet :
Travaux de renouvellement du
réseau d'assainissement et d'une
conduite d'eau potable quai du
Canal et boulevard de la Liberté à
Roanne**

Vu le rapport suivant :

Attribution

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'une conduite d'eau potable quai du Canal et Boulevard de la Liberté à Roanne. Une publicité a été mise en ligne le 30/04/2015 sur le site du BOAMP sous la référence 2015-120 BOAMP.

A la date de remise des plis, le 3/06/2015, quatre plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- SMTP ;
- TPCF ;
- SADE ;
- LMTP.

La commission d'examen des marchés du 15/06/2015 a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures.

La commission d'examen des marchés du 29/06/2015 a proposé de retenir l'offre de la société TPCF pour un montant estimatif de 209 922,50 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150630-DC15-49-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2015

2°) ~~d'attribuer le~~ marché de travaux de renouvellement du réseau
~~d'assainissement et d'une conduite d'eau potable quai du Canal et boulevard~~
~~de la Liberté à Roanne à la société TPCF pour un montant estimatif de~~
~~209 922,50 € HT ;~~

3°) de signer le marché correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

30 JUIN 2015

Le Président,

Daniel FRECHET

